

**Renens, le 9 mars 2015**

## **Création d'une UAPE sur le site du Censuy et pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple**

**La Municipalité de la Ville de Renens a la volonté de poursuivre sa politique d'augmentation de l'offre en matière d'accueil préscolaire et parascolaire, tout en tenant compte de l'orientation actuelle de la demande. Elle soumet ainsi à l'approbation du Conseil communal la création d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) dans les locaux du futur Collège du Censuy, ainsi que la pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple.**

L'accueil de jour de l'enfance est devenu un enjeu crucial du développement d'une commune. A l'heure où l'on peut constater de profondes modifications du modèle familial dit "traditionnel", la prise en charge des enfants en dehors des heures de cours répond effectivement à un besoin central de la population, dont la grande partie tente de concilier vie familiale et professionnelle.

Dans le préavis No 35-2013 – *Censuy – Demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double, d'un APEMS, d'un abri PCi et l'aménagement d'un parc sportif*, la Municipalité avait inclus dans le crédit pour la construction du futur bâtiment scolaire du Censuy l'aménagement d'un APEMS (structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire, pour des enfants entre la 3<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> année), prévoyant alors le déménagement de l'actuel APEMS du Collège du Léman dans les nouveaux locaux du Censuy et l'affectation des locaux libérés au Léman pour les repas des élèves du secondaire exclusivement.

Une nouvelle analyse de l'utilisation de l'APEMS du Léman, réalisée au début de l'année 2015, a relevé que sa capacité d'accueil correspond à la demande actuelle des collèges qu'il dessert. Par ailleurs, ce lieu permet aussi d'accueillir de manière satisfaisante les élèves du secondaire (repas chauds ou pique-niques) pour lesquels l'offre est aujourd'hui suffisante. Par contre, l'analyse globale de la situation des places d'accueil parascolaire souligne une demande plus importante pour des placements en UAPE (unité d'accueil pour écoliers, pour des enfants entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année).

Fort de ces observations et dans l'optique de proposer une offre la plus complète et la plus large possible (en termes de quartiers desservis, de classes d'âge et de type de structure), la Municipalité a décidé de modifier sa politique d'affectation des lieux d'accueil parascolaire telle que définie dans le préavis No 35-2013 en fonction de l'orientation de la demande.

Elle propose dès lors la création d'une UAPE de 24 places au Collège du Censuy en lieu et place du transfert de l'APEMS du Léman et le maintien de ce dernier dans ses locaux actuels. La future UAPE – dont l'ouverture serait progressive (12 places à la rentrée scolaire 2015, 12 places supplémentaires à la rentrée 2016) - desservirait le Collège du Simplon et du Censuy.

Ce changement d'orientation ne modifie pas les coûts d'aménagement prévus dans le préavis No 35 -2013 et les coûts de mobilier complémentaire seront pris dans le cadre du budget 2015. Par contre, il a une incidence sur les coûts de fonctionnement qui seront plus importants, puisqu'une nouvelle structure du parascolaire est ainsi créée. Ces coûts supplémentaires sont estimés à Fr 145'300.-- en 2015 et passeront progressivement à Fr 319'600.-- une fois la structure pleinement en usage en 2017.

La Municipalité souhaite également dans ce préavis pérenniser devant le Conseil communal - répondant ainsi à sa demande - le réfectoire scolaire du Temple. Ouvert depuis la rentrée scolaire 2014, ce réfectoire a fait ses preuves et représente un complément important aux autres structures d'accueil.

Ces deux projets répondent à une planification à long terme ainsi qu'à un processus global d'organisation des structures préscolaires et parascolaires. Ils permettent de renforcer la politique communale en matière d'accueil de l'enfance en assurant une véritable continuité entre les différentes structures et en répondant de manière cohérente au défi de l'accueil de jour à Renens.

### **Renseignements :**

**Myriam Romano-Malagrifa**, Conseillère municipale, Direction Culture-Jeunesse-Sport - 078 848 45 34  
**Jean-Marc Dupuis**, Conseiller municipal, Direction Environnement – Bâtiments – 076 372 53 63